

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX-MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX-MONT-BLANC

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux site du Brévent

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

VU le Code Général des Collectivités territoriales pris en ses articles L.2212,4, L.2211,1, et L,2212,1 et suivants,

VU la demande formulée le 17 septembre 2018 par la Compagnie du Mont Blanc, sollicitant en raison du chantier de remplacement des câbles porteurs du Téléphérique du Brévent, l'interdiction d'accès au public à la zone sise sous les dits câbles.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du public pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 17 septembre 2018 jusqu'au 30 octobre 2018 inclus, est interdit l'accès du public à la zone sise sous les câbles du Téléphérique du Brévent et dans un périmètre de 100 mètres de part et d'autre des câbles. De même est interdit l'accès aux alpinistes aux voies sises à l'aplomb de la zone impactée par ces travaux

ARTICLE 2 : La signalisation notamment requise sera mise en place par la Compagnie du Mont Blanc.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du P.G.H.M., la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX-MONT-BLANC, le : 19 septembre 2018

**Pour le Maire,
Éric FOURNIER**



**Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :**